

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 07145
Numéro SIREN : 528 441 009
Nom ou dénomination : A.C.D.

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2020 sous le numéro de dépôt 31799

A.C.D.
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 45 rue Edgar Quinet, 93350 LE BOURGET
528 441 009 RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 25 septembre,
A 10 heures,

Les associés de la **société A.C.D.** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 45 rue Edgar Quinet 93350 LE BOURGET, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Moktar BOURABHA**, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Nadia MORSSI est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

NB 130

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de nommer, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Madame Nadia MORSSI, épouse BOURABHA

Née à PARIS (10^{ème} arr.), le 23 mai 1971

De nationalité française,

Demeurant 45 rue Edgar Quinet, 93350 LE BOURGET

Conformément aux dispositions des statuts, **Madame Nadia MORSSI** disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, **Madame Nadia MORSSI** aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement. En tout état de cause, elle aura droit au remboursement, sur justification, des frais et dépenses engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Madame Nadia MORSSI ainsi nommée accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

NB 137

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Moktar BOURABHA



Le secrétaire

Madame Nadia MORSSI

*« Bon pour acception des
fonctions de Directeur
Général »*

*Bon pour acception
des fonctions de Directeur
Général. lu et approuvé*

